Daniel Hervé

Prêtre de l'Oratoire

Entré = 1642

Né à St-Père-en-Retz (Loire Inf^re), le 1621

Mort à Rouen (Seine Inf^re), le 7 juillet 1694

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir : Cloysenault : Ménologe . p. 231 - 233.

Ordry : T. III, p. 112.

Batterel : T. III, p. 246 - 252 notice
T. IV, p. 98

Bécais : T. I, p. 707.

Bonardi, p. 415 - 417.

Bougerel : T. I, p. 373.

Moréri : Dictionnaire et suppl. 1732.

Lelong : Biblioth. sacra

Richard et Giraud : Bibliothèque sacrée

Journal des savants 1684.

Chaudon et Delandine : Dict. historique. Paris, Ménard, 1822, T. XIII p. 444.

Hoefer : Nouv. biog. générale, Paris, Didot, 1858, T. XXIV, col. 536.

Dictionnaire de la Bible : III, 656. Article A Regnier

Batterel III 246-252

XXI. — Le P. Daniel Hervé

Entré en 1642, mort en 1694.

Daniel Hervé, natif de Saint-Père-en-Retz, diocèse de Nantes, entra dans l'Oratoire à la maison de Paris en 1642, âgé de 21 ans (1), y fut fait prêtre en 1645, et après avoir demeuré à Nantes et à Bourges en qualité de particulier jusqu'en 1654, y cultivant son esprit par l'étude des sciences profanes et ecclésiastiques, il fut destiné à exercer successivement la charge de supérieur en plusieurs de nos maisons pendant presque tout le cours de sa vie (2).

Il le fut d'abord de Boulogne (3) et en même temps théologal de la cathédrale, dignité qu'il résigna en 1660 à un autre de nos Pères pour aller régir la maison de Bourges, ensuite celle de la Rochelle, où il était supérieur en 1663.

Il assista en cette qualité à notre onzième assemblée, qui se tint cette même année à Paris pour l'élection du successeur du Père Bourgoing. Il y fut chargé, conjointement avec le Père de la Mirande, de faire son rapport des voies qu'il fallait prendre pour procéder à l'information tant de vertus que des miracles de Notre Très Honoré Père, pour travailler au procès de sa Béatification. Il le fit, et fut chargé de le mettre par écrit.

On ne pouvait s'adresser à personne qui fût plus zélé que lui pour le succès de ce projet. Il amassait depuis longtemps avec un grand soin des mémoires de tous côtés pour composer une nouvelle vie de M. le cardinal de Bérulle, qui fût aussi détaillée et aussi remplie de faits que celle de

(1) *Registre de l'Institution de Paris.*
(2) *Registre du Conseil. — Listes des députations*
(3) *Registre du Conseil de 1659.*

l'abbé de Cérisy en est vide. Il s'adressait pour cela aux Religieuses Carmélites de toutes les maisons où il passait, et la grande liaison de Mademoiselle Acarie avec Notre Très Honoré Père lui ayant peut-être persuadé que la vie de celle-là lui donnerait un grand jour, et la mettrait plus au fait pour connaître la vie de celui-ci, il se mit d'abord à écrire la première, quoique M. Duval en eût déjà donné une au public, et vint demeurer à Saint-Maloire en 1666, apparemment pour présider à l'impression qu'il en fit faire sous ce titre :

La vie chrétienne de la Vénérable Sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites en France. Divisée en deux parties, dont la première... etc. par le Père Daniel Hervé, prêtre de l'Oratoire de J.-C. N. S. Paris, chez Meturas, 1666, in-8°.

En 1667, le Père Hervé fut fait supérieur de la maison d'Arles, et eut commission du Conseil, le 7 janvier, de faire la visite des maisons de Provence à la place du Père du Breuil, qui s'était démis. Par un ordre particulier du Père Senault, il se transporta au mois de mai jusqu'à Bordeaux pour faire une tentative en faveur du Collège de Guyenne, qui, dès 1639, nous avait été offert par la ville, et où l'on croyait apparemment alors la conjecture des temps favorable pour être reçus. Il s'y rendit accompagné du Père Mercy, supérieur de Condom, homme d'esprit et de mérite, et le 23 mai il prononça à ce sujet, devant les Jurats une longue harangue, qu'il avait composée exprès, et qu'il leur présenta imprimée le lendemain. Elle est de 10 pages in-4°. Et il faut avouer que, si ce bon Père a eu intention d'exciter plus efficacement ces Messieurs à nous attirer dans leur ville en leur donnant cet échantillon de notre éloquence, il s'est, ne lui déplaise, grandement trompé dans ses vues, la pièce étant assez plate et alléguant de bonnes raison d'un homme de goût eût tournées plus adroitement et plus légèrement qu'il n'a fait, ainsi qu'on pourra voir ailleurs, où

(passage omis) C'est une histoire à la vérité fidèle, tissue de lettres, pièces et mémoires originaux cousus ensemble et apportés le plus souvent dans les mêmes termes, mais remplie d'allusions, de moralités et de préambules qui en font un assez mauvais tout et un discours fort ennuyeux à mon gré.

j'en ai fait le précis. Aussi ne put-il réussir dans ce qu'il voulait, et, dès le 17 juin, il fut obligé de se retirer incessamment de Bordeaux par un ordre exprès du Père Senault à qui cet ordre avait été suggéré par la Cour, les Jésuites n'ayant pas manqué d'y employer tout aussitôt leur crédit pour faire écarter des fâcheux émules, qui auraient pu leur être un obstacle à règner seuls dans ce pays-là.

Ce fut pendant qu'il était supérieur de Besançon, où il fut envoyé au sortir de la supériorité d'Arles, qu'il travailla à la *Vie de Notre Très Honoré Père*. Il en avait déjà fait 4 livres en 1679, il y a mis depuis la dernière main. Nous en avons un exemplaire très bien écrit par une main de copiste et fort raturé de la sienne, par lequel je vois qu'il a changé plus d'une fois l'ordre et le nombre des livres dans lesquels il l'avait d'abord divisée. Il l'a faite sur une caisse de lettres originales de Notre Très Honoré Père, qu'on garde au secrétariat. Il ne pouvait avoir de meilleurs mémoires; mais, de même que dans la vie de Madame Acarie, il n'a fait que coudre ensemble tous ces extraits rapportés dans leurs propres termes; ce qui ne fait rien moins qu'un tissu d'histoire et une narration suivie qui se soutienne. D'ailleurs il n'a pas connu les lettres sur les affaires d'état que M. de Bérulle a écrites pendant qu'il était dans le ministère; ce qu'il l'a fait couler plus légèrement sur la partie de la vie la plus intéressante pour le public; et c'est peut-être par cette raison que nos Pères n'ont pas jugé à propos de lui faire voir le jour. Ce bon Père, au reste, était si plein du désir d'honorer la mémoire de notre pieux fondateur, qu'il avait déjà composé une *Messe* et un *Office* pour lui. On les trouvera écrits de sa main au secrétariat, mais ce ne sont pas les pièces qui pressent le plus pour travailler à en faire un saint.

En 1684, le Père Hervé, alors supérieur de la maison du Saint-Esprit de Troyes, où il fut pendant six ans et jusqu'en 1687, donna au public un autre ouvrage bien différent,

Apocalypsis beati Joannis apostoli explanatio historica, autore Daniele Terveo, Nannetensi, Oratore J. C. D. N, presbytero nunc primum in lucem prodit. Lugduni, sumptibus Petri Borde, 1684, in-4° de 510 pages.

C'est, à ce qu'il prétend, en conséquence d'une espèce d'inspiration qu'il eut en 1676 en disant, dans son bréviaire, les leçons de l'Apocalypse, qu'il pensa dès lors, étant encore à Besançon, à faire une explication de ce livre. Il résista quelque temps, frappé de la difficulté du travail ; puis, prit confiance qu'à la faveur d'une étude assidue et des prières particulières, qu'outre le saint sacrifice il faisait régulièrement à Saint Jean, à la Sainte Vierge, aux saints Anges, dont il est parlé dans ce livre, il en aurait l'intelligence ; il avoue que la principale raison qui, au mois d'octobre 1667, lui fit entreprendre le pélerinage de Rome à pied, fut de recommander son ouvrage aux saints Apôtres, afin qu'il ne lui échappât rien de contraire à l'analogie de la foi.

Son dessein est d'expliquer le livre jusqu'au milieu du 20e chapitre d'une façon purement littérale et par des événements historiques déjà accomplis, par exemple, les Anges des sept Eglises, auxquels Saint Jean écrit, sont autant d'Evêques, qu'il nomme par leurs noms, et auxquels il applique, sur des témoignages des historiens ecclésiastiques, le bien et le mal que saint Jean en dit. Il explique de l'Empire romain, de Rome payenne et des persécutions qu'elle a fait souffrir aux chrétiens jusqu'au temps de Constantin, les plaies répandues sur la terre et la chûte de Babylone. Il veut qu'on entende par ces mille ans, durant lesquels Satan est lié, les mille ans qu'il y a eu des Empereurs chrétiens à Constantinople. Enfin, la domination des Turcs, qui ont depuis envahi cet Empire, c'est, selon lui, le Gog et Magog du verset 7e et Satan sorti de prison, à qui il est donné de rechef de prévaloir quelque temps sur le peuple chrétien.

Il prouve, au reste, tout ce qu'il explique par divers monuments de l'histoire ecclésiastique et profane, où son érudition est étalée assez à propos. Les journalistes de Paris en ont jugé de même, sous l'année 1684. Il me paraît seulement ~~dessus~~, expliquant quelquefois à force ce qui n'aurait besoin que d'un mot. C'est constamment son meilleur ouvrage.

J'ai trouvé, à la bibliothèque de notre maison de Rouen, deux manuscrits de sa main, qui sont une *Explication française des prophètes Osée et Joël*. Je n'ai pas eu le loisir de les parcourir.

Sermons sur les Evangiles de tous les dimanches de l'année en deux Tomes, par le R. P. Daniel Hervé, prêtre de l'Oratoire de J.-C. N. S.

Il amasse, dans sa préface, tout ce que M. le cardinal de Bérulle a donné d'avis dans ses lettres à nos prédicateurs de son temps sur la manière de prêcher utilement. Quant à lui, c'est un orateur froid et plat, qui ne laisse pas de dire de bonnes choses, et est toujours assez court. Il promet de donner d'autres sermons, si Dieu lui prête vie; mais il mourut deux ans après le 8 juillet 1694.

Il fut six mois curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen. Ce bénéfice possédé depuis plus de 70 ans par des titulaires de l'Oratoire, lui avait été résigné par le P. Pollet. Mais, parce que le Cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen, avait aussi une autre personne, le Père Hervé, plutôt que de soutenir un procès, résigna à un autre de nos Pères, lequel abandonna volontiers ses droits au Cardinal de Bouillon, et par là nous fit perdre ce bénéfice.

Dans un catalogue des livres imprimés chez Briallon, je trouve :

La paraphrase de la Messe, par le Père Hervé de l'Oratoire, Lyon, chez Briallon, in-12°.

119

R. P. BOUGEREL
Bibliog-Orat. T 1,p 372
Ms. de Montpellier
N° de la notice : 119

Daniel Hervé

Daniel Hervé, né à St Père, diocèse de Nantes, fils de Pierre Hervé et de Jeanne Fouyneau, entra à l'Oratoire en 1642, professa plusieurs années la phie et la théologie dans divers colléges de l'Oratoire. Après avoir enseigné un cours de phie selon les principes d'Aristote, il en enseignait un autre selon ceux de Platon alors il n'était pas encore permis de montrer la phie de Descartes. Il professa aussi la théologie de la même manière; d'abord il enseigna celle de St Thomas, ensuite celle de Scot, enfin il quitta la scolastique et donna sa positive. Il fut supérieur de plusieurs maisons et curé à Rouen. Il y mourut le 7 juillet 1694.

Ouvrages :

I Vie de la chrétienne vénérable sœur Marie de l'incarnation, fondatrice des carmélites de France, par le P. Daniel Hervé prêtre de l'Oratoire. Paris. Maturas. 1666. in 8°. Paris, 1690 in 8

II Paraphrase sur la messe. Lyon 1683 in 12

III Apocalypsis Beati Joannis explicatio historica. Lyon, Laborde, 1684, in 4, auctore Daniele Herveo Oratorii presbytero

IV Sermons sur les Evangiles et les dimanches de l'année par Daniel Hervé prêtre de l'Oratoire. Rouen 1692. 2 vol. in 8°

V Mémoires mss de la vie du cardinal de Bérulle, où l'on trouve plusieurs pièces très curieuses 2 vol.

VI Mss. Il laissa en mourant un ouvrage imparfait qu'il ~~[illegible]~~ composait contre le traité de la Pâque du P. Lami, son confrère et son ami.

Mss Commentaires français sur les Prophètes Osée et Joel.

VII Discours prononcé le 23 mai 1667 au bureau de Mrs les jurats de Bordeaux et à eux présenté le lendemain par le R. P. Daniel Hervé, visiteur de l'Oratoire, accompagné du R. P. Jean Mercy supérieur de l'Oratoire de Condom, tendant à l'établissement de leur Cion dans le collège de Guyenne, et le contrat que Mrs les jurats en passèrent en 1639 in 8°

No 6351 1864

Jonas Collin

Rome den 30 July

R 31/31

Bicais = L'Oratoire de France = [Copie de la Bibl. Nle, t. I, p. 546. Mss. d'Orix, t. I, p. 707.

Daniel Hervé, d'une famille domiciliée à Saint Père en Retz, était âgé de 21 ans lorsqu'il fut reçu dans l'Oratoire sur la fin de 1641. Il y remplit divers emplois et devint supérieur des maisons de Boulogne, Arles, Troyes et visiteur de la Congrégation. Ses talents et son zèle le firent choisir pour travailler à une nouvelle vie du cardinal de Bérulle. Il fut même chargé, avec le P. de la Mirande, de ramasser toutes les pièces nécessaires pour procéder à l'information des vertus et miracles de ce pieux fondateur afin de les faire servir au procès de la béatification que l'on poursuivait alors à Rome et que diverses circonstances firent ensuite discontinuer. Le P. Hervé mourut à Rouen le 8 juillet 1694 avec la réputation d'un homme qui joignait la piété à la science et qui ne s'était point ménagé dans les fonctions du saint ministère, surtout dans les missions où il avait travaillé longtemps. On lui doit :

(1 – La vie chrétienne de la Vénérable sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites en France, divisée en 2 parties dont la première contient les vertus qu'elle a particulièrement pratiquées dans le monde ; et la deuxième, celles qui lui ont été communes dans le monde et la religion, par le R. P. Daniel Hervé, prêtre de l'Oratoire de J. N. S., à Paris, chez Gaspard Métunas, 1666, in 8. –

Cette vie, dédiée à la Reine et approuvée par Mrs Vialart, Debosquet et Leboux, évêques de Châlons sur Marne, Montpellier et Périgueux, a été écrite sur des mémoires qui se sont trouvés conformes aux dépositions qui avaient été faites par devant Mr de Bellegarde, archev. de Sens, délégué par le Pape Urbain VIII à la sollicitation de la reine Marie de Médicis pour informer de la vie et miracles de cette vénérable religieuse. « On ne trouve pas seulement en ce livre, dit le pieux évêque de Châlons sur Saône, une histoire exacte et fidèle de la vie d'une des plus grandes saintes de ces derniers siècles et qui est la mère de tant d'autres ; mais aussi une excellente instruction de toutes les vertus chrétiennes, dont l'auteur forme une parfaite idée. »

(2 – Paraphrase de la Messe, par le P. Daniel Hervé, prêtre de l'Oratoire, à Lyon, chez Briasson, 1683, in 12 que l'auteur a dédié au duc de Duras, pair et maréchal de France.

(3 – Apocalypsis Beati Joannis apostoli explanatio historica. Authore Daniele Hervæo, nannetensi, congregationis oratorii Domini Jesu presbitero. Lugduni, 1684, in 4.

« Le P. Hervé ne prétend développer les mystères de l'Apocalypse qu'en appliquant à ces révélations ce que les historiens, « tant sacrés que profanes, disent être arrivé à l'Église ou à ses ennemis depuis qu'elle a commencé d'être « persécutée. Il rapporte la défaite de l'armée de Trajan par les Agarenes ou Sarrazins, laquelle, suivant Dion Cassius,

" fut précédée de l'apparition d'un arc d'une grandeur extraordinaire et de plusieurs autres prodiges célestes, à ce que St
" Jean dit qu'il vit après l'ouverture du premier sceau, un cheval blanc ; que celui qui était monté dessus tenait en mains un arc ;
" qu'il reçut une couronne et qu'il sortit victorieux. Le cheval roux et tout ce que St Jean découvrit à l'ouverture du 2e
" sceau, nous apprenant de même, dit le Q. Hervé, les défaites réciproques et mutuelles des Romains et des Juifs, qui
" arrivèrent, selon le même historien sous les empereurs Trajan et Adrien. (ch. 6.)

" La disette de blé causée par l'inondation du Tibre sous le règne de Marc-Antonin et de Lucius Verus ; la guerre, la
" famine, la peste arrivées du temps de Gallus et de Volusien ; l'effroyable tremblement de terre qui renversa la ville
" d'Antioche pendant que Trajan y faisait son séjour, avant qu'il assiégeât les Agarenes, sont, au sentiment de cet auteur,
" les autres calamités révélées à l'ouverture du 3e, du 4e et du 6e sceau.

" La grêle mêlée de feu qui tomba à la prière d'une des légions de l'Empereur Marc-Antonin le Philosophe, qui n'était composée
" que de chrétiens et qui, delà fut appelée la Foudroyante, ne convient pas mal à la 1re plaie dont il est parlé au 7 verset du
" 8e chapitre. Il dit que la 2e plaie était une prédiction de la destruction de Byzance sous l'Empereur Sévère ; que l'accomplisse=
" =ment de la 3e arriva du temps des Empereurs Antonin Pie et Gallien, sous lesquels Julius Capitolinus et Trebellius Pollio
" nous apprennent que 340 isles ou maisons furent embrasées à Rome ; que les villes de Narbonne et d'Antioche et la place
" publique de Carthage furent réduites en cendres ; que le Tibre sortit de son lit ; qu'il parut une comète chevelue et que
" la contagion fut si grande à Rome et les villes d'Achaie qu'il y mourait en un jour jusqu'à 5000 personnes.

" L'auteur applique divers autres évènements de l'histoire au reste de l'Apocalypse qui semblent ne s'y accorder pas mal
" surtout si on les regarde sous le sens figuré et allégorique qu'on donne ordinairement à la plupart des façons de parler
" des autres prophètes. " (Journal des savants de juin 1684)

(4 – Sermons sur les Evangiles de tous les dimanches de l'année ...etc. A Rouen, chez Behourt, 1692, 2 vol in 8°

(5 – Réplique prononcée au bureau des jurats de Bordeaux, le 8 juin 1667. Elle fut faite pour répondre à un anonyme qui avait publié un libelle contre le discours que le Q. Hervé avait prononcé qqs jours avant au sujet de la conduite du collège de Guyenne qu'on avait voulu donner aux prêtres de l'Oratoire.

(6 – Commentaire français sur les prophéties d'Osée, de Joel, etc. Ce dernier ouvrage et qqs autres du même auteur, sont restés manuscrits, même ce qu'il avait écrit de la vie du cardinal de Bérulle. Il doit avoir laissé des sermons, du moins est-il certain qu'il travaillait à en faire de nouveaux qu'il se proposait de donner au public, lorsque la mort l'enleva. Mais, comme les premiers n'avaient pas fait fortune, on s'est consolé aisément de la perte des seconds. Les Mss. que ce Père a laissés, doivent se trouver dans la Bibliothèque de la maison de Rouen

où il a terminé sa vie en 1694, six mois après avoir été nommé à la cure de Ste Croix St Ouen.

Adry = Bibl. des écrivains de l'oratoire = (Bibl. Nle fonds fr. 25.683) T. III, p. 113 =

Daniel Hervé, fils de Pierre Hervé et de Jeanne Fougneau, né à St Père en Retz, diocèse de Nantes, reçu le 24 Xbre 1642, âgé de 21 ans. Mort à Rouen le 7 juillet 1694

(I Il a donné la vie de Barbe Avrillot, dite Marie de l'Incarnation, religieuse carmélite réformée, fille de Nicolas Avrillot, seigneur de Champlâtreux et veuve de M. Acarie, morte en 1618, par Daniel Hervé, pr. de l'Orat. Paris, Meturas, 1666, in 8°.

La même vie avait été donnée par André Duval, de Pontoise, doct. en théologie, Paris, 1621, 1622, 1624. in 8°

Toussaint Lebrun l'a donnée aussi : Paris, 1689 in 8

Louis Giry (Vie des Saints : Paris, 1684, in f°, T. I. p. 1730.)

Hilarion de la Coste donna son éloge dans son Recueil des éloges des personnes illustres en piété. Paris, 1630, in f° p. 721

Maurice Marin, religieux de la Cong. de St Paul, dits Barnabites, a donné une Vie : Paris, Rocolet, 1642, in 8. — et augmentée, Paris, Meturas, 1665, in 12.

Jean Marc de Vernon, religieux du Tiers Ordre de S. François, abrégé de la Vie, dans sa conduite chrétienne et religieuse, seconde édition, Paris, 1692, in 8.

On trouve dans le Nouveau Père Lelong, N. 14.977 et N° 14981 : Vie de la même, Paris, Meturas, 1666, in 8, excepté qu'au 1er N° on a mis : par Daniel Henry prêtre de l'oratoire
et au 2 N° " par Daniel Hervé, " "

C'est une faute et un double emploi : Henry est mis ici pour Hervé.

La sœur Marie de l'Incarnation fut béatifiée le 24 mai 1791 par Pie VI et la cérémonie de la béatification se fit le 5 juin suivant.

Dans sa Vie donnée par J. B. A. Boucher, Paris, Barbou, 1800, in 8, page 13 de la préface, on lit : Le P. Hervé, de l'Oratoire, est auteur de la 3e Vie (La 1re est de Duval ; la 2e du P. Marin) qui a paru in 8 en 1666 à Paris, chez Meturas. Cet ouvrage est moins une Vie qu'un éloge historique. L'auteur s'est borné à parler des vertus de la bienheureuse et à montrer qu'elle les a pratiquées conformément à la doctrine des Maîtres de la Vie spirituelle. Un plan si rétréci l'a mis dans le cas de dire une foule de choses qui sont étrangères à l'histoire en sorte que, dans plusieurs pages de suite on trouve à peine quelques lignes qui aient le ton du récit. On regrette que le P. Hervé ait suivi cette marche ; il avait plus de liberté que Duval pour raconter au long certains faits ; et les carmélites lui avaient fourni beaucoup de mémoires authentiques.

II + Paraphrase de la Messe par le P. Daniel Hervé, prêtre de l'Oratoire, Lyon, 1684, in 12.

III + Apocalypsis beati Joannis explicatio historica, auctore Daniele Herveo, orat. presbyt. Lugduni, 1684, in 8

IV + Sermons sur les Evangiles et Dimanches de l'année par Daniel Hervé. Rouen 1692, 2 vol. in 8

V + En mourant il laissa imparfait un ouvrage qu'il composait contre le Traité de la Pâque du P. Lamy, son confrère et son ami.

VI + Il a laissé aussi une Vie de M. de Bérulle, où il y a plusieurs pièces particulières qui n'ont jamais paru.

VII + J'ai appris, dit le P. Bougerel, du feu Père Antoine Bertrand que le P. Hervé avait fait de grandes recherches pour la Vie du Cardinal de Bérulle. Le mss. ne doit pas vous être inconnu.

J'ai vu la Paraphrase du P. Hervé sur la Messe à la bibliothèque qu'on vend aux Augustins composée des doubles de celle du roi, c'est un petit in 12 ou in 16.

Moréri = Supplément pour 1732 =

Daniel Hervé, natif de St Père en Retz, diocèse de Nantes, entra à l'Oratoire en 1642, âgé de 21 ans et reçut la prêtrise en 1645. Il fut qq temps théologal à Boulogne et supérieur de la maison que les P. de l'O. ont en cette ville. Il quitta Boulogne en 1660 et occupe depuis le même poste de supérieur en différentes maisons et diverses provinces. Ayant conçu le dessein de composer la Vie du Card. de Bérulle, on seconda son zèle : on lui fournit beaucoup de mémoires et on le nomma pour procéder à l'information des vertus et des miracles de ce pieux cardinal, afin de servir au procès de sa béatification que l'on poursuivait à Rome et qui n'a point été terminé. Ce dessein lui en fit concevoir un autre qu'il exécuta. Ce fut de donner une nouvelle vie de Mre Acarie, qui avait été dirigée par M. de Bérulle. Elle était fille de Nicolas Avillot, seigneur de Champlâtreux et veuve de Me Acarie. Elle mourut en 1618. Cette vie parut in 8 à Paris chez Moreau en 1666 sous ce titre : La vie chrétienne de la Vénérable sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites en France. Le P. Hervé vint exprès à Paris pour présider à l'impression de cette histoire. Étant supérieur de la maison du St Esprit de Troyes, il publia une explication historique de l'Apocalypse, en latin, qui fut imprimée à Lyon, in 4, en 1684. Nous avons encore de lui deux volumes in 8 de sermons imprimés à Rouen chez Behourt en 1692 et une Paraphrase de l'ordinaire de la Messe à Lyon chez Briasson. Il fut pendant six mois curé de Ste Croix St Ouen de Rouen et mourut le 8 juillet 1694. Il a laissé des Commentaires françois sur les Prophètes Osée et Joel, que l'on conserve mss. dans la maison de Rouen où il est

mort. » (Mémoires du Temps.
Lelong : Bibl. sacra, in f°, page 773.

Cloyseault = Ménologe, p 231-233 =

Le P. Daniel Hervé était de Bourgneuf en Bretagne. Il a enseigné plusieurs années la philosophie et la théologie dans l'Oratoire et, afin de se perfectionner dans ces sublimes sciences, il se servit d'un moyen qui n'est pas ordinaire. Après avoir enseigné un cours de philosophie, selon les principes d'Aristote, il en enseignait un autre selon ceux de Platon, car, pour lors, il n'était pas encore permis d'enseigner celle de Descartes. Il suivit le même ordre quand il fut professeur de théologie : il commença par enseigner celle de St Thomas, ensuite celle de Scot et par ce moyen il se rendit un parfait philosophe et un parfait théologien. A la fin, il voulut prendre une nouvelle route pour la théologie et quitter entièrement le style de la scolastique pour la donner toute d'une manière positive ; ce qui ne fut point goûté et obligea ses supérieurs de le retirer de cet emploi. Il fut ensuite supérieur de plusieurs maisons. Il a composé quelques ouvrages qui ont paru sous son nom. Dans le temps qu'il travaillait à la Vie de la Mère de l'Incarnation, carmélite, on agita dans l'Académie française une question assez curieuse : s'il fallait écrire en français comme on prononçait ou bien s'en tenir à l'ancien usage. Plusieurs étaient pour l'affirmative Mais la plupart opinèrent qu'il fallait s'en tenir à l'usage qu'ils prétendirent être le maître des langues vivantes. Le P. Hervé, qui avait donné dans le sentiment des premiers, fit imprimer selon leur méthode la Vie de la Mère de l'Incarnation. Ce qui surprit d'abord tous ceux qui avaient ouï parler de cette question et décria entièrement son ouvrage.

Il mourut à Rouen le 7 juillet 1694

M. M. 608 = Le Confrère Daniel Hervé, fils de Pierre Hervé et de Jeanne Fouyneau, natif de St Père en Retz, Diocèse de Nantes, agé de 21 ans, a esté recen en la Congrégation en la maison de Paris et y a pris la soutane et la robbe le jour susdit en la mesme année, 24e jour du mois de Xbre 1642 et a esté prestre en septembre 1645

Journal d'Avignon =

Le P. Daniel Hervé, visiteur et supérieur d'Arles en 1668, fit un voyage à Toulon en octobre 1668 pendant le séjour qu'il fit à Avignon pour ranger les affaires de la maison

---

Lists des assemblées = 1645 - Etudiant aux Ardilliers (est-celui?). Archives Saumur

1648 Nantes act
1651 "
1654 Bourges
1658 Boulogne supérieur
1661 Bourges "
1663 La Rochelle "
1666 S. Malo
1669 Arles "
1672 Douai
1675 Besançon "
1678 " "
1681 Paris
1684 Troyes S. Esprit "
1685 " " "
1687 " " "
1690 Rouen
1693 "

M. M. 607, 2e catalogue N. 502 =

Daniel Hervé, du diocèse de Nantes, entré à Paris en 1642, prêtre en 1645, mort en 1694

Actes mss des Assemblées = 1658 député, sup. de Boulogne
1661 " " de Bourges. Il fut chargé avec 3 autres Pères d'examiner un formulaire dressé pour le temporel des maisons.
1663 député sup. de la Rochelle. chargé avec le P. de la Mirande de travailler à la canonisation de Bérulle et chargé d'examiner les actes des Visites

M.M. 610, N°38 =

Daniel Hervé, fils de Pierre Hervé et de Jeanne Fouyneau, natif de St Père, diocèse de Nantes, âgé de 21 ans, fut vêtu la veille de Noël 1642. Il a étudié en philosophie

Acolythe en 1643

prêtre en septembre 1645

Chaudon et Delandine : Dictionnaire historique, Paris, Ménard, 1822, t. XIII. p. 444 =

Daniel Hervé, prêtre de l'oratoire, né à Saint-Père dans le diocèse de Nantes, mort à Rouen le 16 juillet 1694, a publié :

- La Vie chrétienne de la Vénérable sœur Marie de l'Incarnation (Mme Acarie) fondatrice des Carmélites, Paris, 1666, in 8°.
- Apocalypsis beati Joannis apostoli explanatio historica, Lyon, 1684, in 4.
- Sermons sur les Evangiles de tous les dimanches de l'année, Rouen, 1692, 2 vol in 8.
- Paraphrase de la Messe, Lyon, 1683, in 12. etc etc

Hoefer : Nouv. biographie générale, Paris, Didot, 1858, t. XXIV, col. 536 =

Daniel Hervé, théologien, né à Saint-Père en Retz, diocèse de Nantes, mort à Rouen le 8 juillet 1694. Entré à l'oratoire en 1642, il reçut la prêtrise en 1645 et devint théologal, puis supérieur de la maison de son ordre à Boulogne et en divers autres endroits. A sa mort, il était curé de St Croix-St Ouen à Rouen.

On a de lui :

+ La vie chrétienne de la Vénérable sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites en France. Paris. 1666 in 8
+ Apocalypsis B. Joannis apostoli explanatio historica, Lyon, 1684, in 4.
+ Sermons Rouen (1692)
+ Paraphrase de l'ordinaire de la Messe, Lyon, sans date

Il avait laissé des commentaires sur les prophètes Osée et Joël

---

Monsieur L

2 Impasse

1

Boulogne-sur-Mer
20 juillet 1699
Bourges - 22 May 1623.

Relation d'un miracle opéré
sur une religieuse novice
du Carmel, — par dev.t Anne
de Lévy de Vantadour
archevêque — par Daniel
Hervé, et L. Blanzignon —
le 13 avril 1660 —
et autres miracles.

Daniel Hervé

Juilly : en 1762 : a il y a, dit Verray, un professeur de mathématiques et un Professeur d'Histoire.

COLLÉGE

DE

JUILLY

aix D, 2053 Hervé Daniel

La vie chrétienne de la vénérable Sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmelites en France. Divisée en deux Parties. Dont la première contient les Vertus, qu'elle a particulièrement pratiquées dans le monde; et la seconde, celles qui lui ont été communes dans le monde et dans la Religion. Par le R. P. Daniel Hervé, Prestre de l'Oratoire de Jesus-Christ Nôtre Seigneur. à Paris chez Laurent d'Houry rue saint Jacques devant la fontaine S. Severin, au saint Esprit. MDCLXXXX (1690) avec prix et app. in 8° ff 20* pp 595 f. 1*

Le prix est du 5 sept. 1665. achevé d'imprimer pour la première fois le 3 septembre 1666. La permission du P. Senault est du 20 aout 1666.

Dedié à la Reine. Portrait de la Sœur Marie de l'Incar. par Jean Lenfant d'Abbeville (?)

Hervé le P. Daniel

La vie chrétienne de la
Vénérable Sœur Jeanne de l'Incarnation
fondatrice des Carmélites en France
Paris L. de Houry 1690 in 8°

D 2053

Hervé

La vie chrétienne de la venerable sœur Marie de l'incarnation ....
divisée en deux parties ....
Par le R. P. Daniel Hervé prestre de la Congregation de l'oratoire de Jesus Christ notre seigneur. à Paris chez Gaspar Meturas .... MDCLXVI
avec app. et prix in 8°

ff. 20* pp 595 ff 1*
1 gravure prix du 5 sept. 1665 achevé d'impr. pour la 1ère fois le 3 sept. 1666
perm. du P. Senault le 20 aoust 1666

Hervé

Paraphrase de la messe
Par le P. Daniel Hervé
Prestre de l'Oratoire de
Jesus-Christ Notre seigneur
à Lyon Chez antoine
Briasson rue Merciere au
soleil MDCLXXXIII avec
privilege du Roi in 12
ff 22* pp. 259.

Dédié au duc de Duras
gouverneur de Bezançon...
perm. du G. de Ste Marthe a S. Paul
le 15 sept 1683. Privil. de Fontainebleau
le 21 aoust 1683. — "achevé d'imprimer pour
la première fois le 10 decembre 1683

P. Hervé. Permis. de faire imprimer l'explic. de la messe & celle de l'apocal.
p. 161. MM 583.

" la dédicace de l'Apocal. étant trouvée à contretems à cause des
p. 169. affaires de Rome avec la France, la distribution des exemplaires
a esté suspendue (à Rome). 10 fév. 1684.

— L'on a arresté que l'on feroit réimprimer à Lion
p. 190 la vie de Nre T. H. Père Mgr. le Cl de Berulle composée
15 9bre 1684. cy-devant par M. l'abbé de Cerisy.

p. 213 — Le P. Hervé supérieur de nre maison de Troyes ayant
19 mars 1685 écrit au T. R. P. Général sur les mémoires qu'il a préparés
MM 583. avec la vie de N. T. H. Père pour procéder à la béatification de
ce saint fondateur, on luy a répondu qu'il était à propos,
qu'il apportast à Paris au 1er prochain voyage tous les mémoires
& la copie de son ouvrage avec les originaux qu'il a entre les
mains.

Hervé

Queriana p. 1283

à propos de l'Oratoire à Bordeaux

« l'éloquence surannée du bonhomme Hervé ne persuada pas les juges. »

MM. 610 , **page** 10 , **N°** 38

Le Conf. Daniel Hervé

Né à St Père en Retz diocèse Nantes (Loire Inf) 21 ans

Fils de Pierre Hervé et Jeanne Sonyneau

Humanités et philo

Entré à Paris le , vêtu le 24 X 1642

Pension : acolythe 1643
prêtre en sept 1645

MM 608 P 10 N 162 =

Le Confrère Daniel Hervé

fils de Pierre Hervé et Jeanne Fouyneau

natif de St-Père en Retz, Dioc Nantes (Loire Inf) 21 ans

reçu à Paris le 24 X. 1642 et reçu le même jour

prêtre en sept. 1645

SOCIÉTÉ ANONYME

DU COLLÉGE DE JUILLY

AU CAPITAL DE 500,000 FRANCS

Siége social à Paris, rue du Regard, 11.

Paris, le 18

M

Le Conseil d'administration de la Société anonyme du Collége de Juilly a l'honneur de vous informer que Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale annuelle ordinaire, pour le
très-précises, au siége de la Société, **11, rue du Regard,** à l'effet :

1° D'entendre le rapport du Conseil d'administration sur la gestion pendant l'exercice écoulé et d'approuver les comptes, s'il y a lieu, sur le rapport de Messieurs les Commissaires de surveillance;

2° De procéder au renouvellement du Conseil d'administration, conformément à l'article 14 des statuts;

3° Et de nommer les Commissaires de surveillance pour l'exercice courant (article 26 des statuts).

Imp. Devalois, rue de Rennes, 114, Paris.

La présente lettre vous servira de carte d'entrée à l'Assemblée.

Si vous ne pouvez vous y rendre, il vous suffira de signer et de remettre à un autre actionnaire le pouvoir préparé ci-contre.

Le Conseil se charge de faire représenter les actionnaires, qui lui remettront leurs pouvoirs.

Veuillez agréer, M. , l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Président du Conseil,

Je soussigné .....

.....

demeurant à .....

.....

propriétaire de ..... *actions de*

la Société anonyme du Collége de Juilly,

Donne pouvoir à M .....

.....

demeurant à .....

.....

De me représenter à l'Assemblée générale annuelle du

..... 18.....

A ..... *le* ..... 18.....

Mettre avant la signature ces mots :

BON POUR POUVOIR.

NOTA. — Nul ne peut être porteur de pouvoirs d'actionnaires, s'il n'est actionnaire lui-même. (Art. 32 des statuts.)

Fragment autographe
de la vie de N. T. H. Père
le Cardinal de Bérulle
par le P. Hervé.

(Ce fragment se trouve aussi
tout entier & autographe dans
le mss. des archives nationales
M. 220.)

JESUS MARIA
COLLECTION DU P. INGOLD

Batterel t. III 246-252

Notice 21

XXI. — Le P. Daniel Hervé,

Entré en 1642, mort en 1694

Daniel Hervé, natif de Saint-Père-en-Retz, diocèse de Nantes, entra dans l'Oratoire à la maison de Paris en 1642, âgé de 21 ans (1), y fut fait prêtre en 1645, et après avoir demeuré à Nantes et à Bourges en qualité de particulier jusqu'en 1654, y cultivant son esprit par l'étude des sciences profanes et ecclésiastiques, il fut destiné à exercer successivement la charge de supérieur en plusieurs de nos maisons pendant presque tout le cours de sa vie (2).

Il le fut d'abord de Boulogne (3) et en même temps théologal de la cathédrale, dignité qu'il résigna en 1660 à un autre de nos Pères pour aller régir la maison de Bourges, ensuite celle de la Rochelle, où il était supérieur en 1663.

Il assista en cette qualité à notre onzième assemblée, qui se tint cette même année à Paris pour l'élection du successeur du Père Bourgoing. Il y fut chargé, conjointement avec le Père de la Mirande, de faire son rapport des voies qu'il fallait prendre pour procéder à l'information tant des vertus que des miracles de Notre Très Honoré Père, pour travailler au procès de sa Béatification. Il le fit, et fut chargé de le mettre par écrit.

On ne pouvait s'adresser à personne qui fût plus zélé que lui pour le succès de ce projet. Il amassait depuis longtemps avec un grand soin des mémoires de tous côtés pour composer une nouvelle vie de M. le cardinal de Bérulle, qui fût aussi détaillée et aussi remplie de faits que celle de

1) *Registre de l'Institution de Paris.*

(2) *Registre du Conseil. — Listes des députations.*

(3) *Registre du Conseil* de 1659.

l'abbé de Cérisy en est vide. Il s'adressait pour cela aux Religieuses Carmélites de toutes les maisons où il passait, et la grande liaison de Mademoiselle Acarie avec Notre Très Honoré Père lui ayant peut-être persuadé que la vie de celle-là lui donnerait un grand jour, et le mettrait plus au fait pour connaître la vie de celui-ci, il se mit d'abord à écrire la première, quoique M. Duval en eût déjà donné une au public, et vint demeurer à Saint-Magloire en 1666, apparemment pour présider à l'impression qu'il en fit faire sous ce titre :

La vie chrétienne de la Vénérable Sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice des Carmélites en France. Divisée en deux parties, dont la première... etc. *par le Père Daniel Hervé, prêtre de l'Oratoire de J.-C. N. S.* Paris, chez Meturas, 1666, in-8°.

C'est une histoire à la vérité fidèle, tissue de lettres, pièces et mémoires originaux cousus ensemble et rapportés le plus souvent dans les mêmes termes, mais remplie d'allusions, de moralités et de préambules, qui en font un assez mauvais tout et un discours fort ennuyeux à mon gré.

En 1667, le Père Hervé fut fait supérieur de la maison d'Arles, et eut commission du Conseil, le 7 janvier, de faire la visite des maisons de Provence à la place du Père du Breuil, qui s'était démis. Par un ordre particulier du Père Senault, il se transporta au mois de mai jusqu'à Bordeaux pour faire une tentative en faveur du Collège de Guyenne, qui, dès 1639, nous avait été offert par la ville, et où l'on croyait apparemment alors la conjoncture des temps favorable pour être reçus. Il s'y rendit accompagné du Père Mercy, supérieur de Condom, homme d'esprit et de mérite, et le 23 mai il prononça à ce sujet, devant les Jurats une longue *Harangue*, qu'il avait composée exprès, et qu'il leur présenta imprimée le lendemain. Elle est de 10 pages in-4°. Et il faut avouer que, si ce bon Père a eu intention d'exciter plus efficacement ces Messieurs à nous attirer dans leur

ville en leur donnant cet échantillon de notre éloquence, il s'est, ne lui déplaise, grandement trompé dans ses vues, la pièce étant assez plate et alléguant de bonnes raison qu'un homme de goût eût tournées plus adroitement et plus légèrement qu'il n'a fait, ainsi qu'on pourra voir ailleurs, où j'en ai fait le précis. Aussi ne put-il réussir dans ce qu'il voulait, et, dès le 17 juin, il fut obligé de se retirer incessamment de Bordeaux par un ordre exprès du Père Senault à qui cet ordre avait été suggéré par la Cour, les Jésuites n'ayant pas manqué d'y employer tout aussitôt leur crédit pour faire écarter des fâcheux émules, qui auraient pu leur être un obstacle à règner seuls dans ce pays-là.

Ce fut pendant qu'il était supérieur de Besançon, où il fut envoyé au sortir de la supériorité d'Arles, qu'il travailla à la *Vie de Notre Très Honoré Père.* Il en avait déjà fait 4 livres en 1679, et il y a mis depuis la dernière main. Nous en avons un exemplaire très bien écrit par une main de copiste et fort raturé de la sienne, par lequel je vois qu'il a changé plus d'une fois l'ordre et le nombre des livres dans lesquels il l'avait d'abord divisée. Il l'a faite sur une caisse de lettres originales de Notre Très Honoré Père, qu'on garde au secrétariat. Il ne pouvait avoir de meilleurs mémoires; mais, de même que dans la vie de Madame Acarie, il n'a fait que coudre ensemble tous ces extraits rapportés dans leurs propres termes; ce qui ne fait rien moins qu'un tissu d'histoire et une narration suivie qui se soutienne. D'ailleurs il n'a pas connu les lettres sur les affaires d'état que M. de Bérulle a écrites pendant qu'il était dans le ministère; ce qu'il l'a fait couler plus légèrement sur la partie de la vie la plus intéressante pour le public; et c'est peut-être par cette raison que nos Pères n'ont pas jugé à propos de lui faire voir le jour. Ce bon Père, au reste, était si plein du désir d'honorer la mémoire de notre pieux fondateur, qu'il avait déjà composé une *Messe* et un *Office* pour lui. On les trouvera écrits de sa main au secrétariat;

mais ce ne sont pas les pièces qui pressent le plus pour travailler à en faire un saint.

En 1684, le Père Hervé, alors supérieur de la maison du Saint-Esprit de Troyes, où il fut pendant six ans et jusqu'en 1687, donna au public un autre ouvrage bien différent.

Apocalypsis beati Joannis apostoli explanatio historica, autore Daniele Herveo, Nannetensi, Oratorii J. C. D. N. presbytero, nunc primum in lucem prodit. Lugduni, sumptibus Petri Borde, 1684, in-4° de 510 pages.

C'est, à ce qu'il prétend, en conséquence d'une espèce d'inspiration qu'il eut en 1676 en disant, dans son bréviaire, les leçons de l'Apocalypse, qu'il pensa dès lors, étant encore à Besançon, à faire une explication de ce livre. Il résista quelque temps, frappé de la difficulté du travail ; puis, prit confiance qu'à la faveur d'une étude assidue et des prières particulières, qu'outre le saint sacrifice il faisait régulièrement à Saint Jean, à la Sainte Vierge, aux saints Anges, dont il est parlé dans ce livre, il en aurait l'intelligence ; et il avoue que la principale raison qui, au mois d'octobre 1677, lui fit entreprendre le pélerinage de Rome à pied, fut de recommander son ouvrage aux saints Apôtres, afin qu'il ne lui échappât rien de contraire à l'analogie de la foi.

Son dessein est d'expliquer le livre jusqu'au milieu du 20e chapitre d'une façon purement littérale et par des événements historiques déjà accomplis, par exemple, les Anges des sept Eglises, auxquels Saint Jean écrit, sont autant d'Evêques, qu'il nomme par leurs noms, et auxquels il applique, sur des témoignages des historiens ecclésiastiques, le bien et le mal que saint Jean en dit. Il explique de l'Empire romain, de Rome payenne et des persécutions qu'elle a fait souffrir aux chrétiens jusqu'au temps de Constantin, les plaies répandues sur la terre et la chûte de Babylone. Il veut qu'on entende par ces mille ans, durant lesquels Satan est lié, les mille ans qu'il y a eu des

Empereurs chrétiens à Constantinople. Enfin, la domination des Turcs, qui ont depuis envahi cet Empire, c'est, selon lui, le Gog et Magog du verset 7e et Satan sorti de prison, à qui il est donné derechef de prévaloir quelque temps sur le peuple chrétien.

Il prouve, au reste, tout ce qu'il explique par divers monuments de l'histoire ecclésiastique et profane, où son érudition est étalée assez à propos. Les journalistes de Paris en ont jugé de même, sous l'année 1684. Il me paraît seulement diffus, expliquant quelquefois à force ce qui n'aurait besoin que d'un mot. C'est constamment son meilleur ouvrage.

J'ai trouvé, à la bibliothèque de notre maison de Rouen, deux manuscrits de sa main, qui sont une *Explication française des prophètes Osée et Joël.* Je n'ai pas eu le loisir de les parcourir.

Sermons sur les Evangiles de tous les dimanches de l'année en deux tomes, par le R. P. Daniel Hervé, prêtre de l'Oratoire de J.-C. N. S.

Il amasse, dans sa préface, tout ce que M. le cardinal de Bérulle a donné d'avis dans ses lettres à nos prédicateurs de son temps sur la manière de prêcher utilement. Quant à lui, c'est un orateur froid et plat, qui ne laisse pas de dire de bonnes choses, et est toujours assez court. Il promet de donner d'autres sermons, si Dieu lui prête vie; mais il mourut deux ans après le 8 juillet 1694.

Il fut six mois curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen. Ce bénéfice, possédé depuis plus de 70 ans par des titulaires de l'Oratoire, lui avait été résigné par le P. Pollet. Mais, parce que le Cardinal de Bouillon, abbé de Saint-Ouen, avait aussi une autre personne, le Père Hervé, plutôt que de soutenir un procès, résigna à un autre de nos Pères, lequel abandonna volontiers ses droits au Cardinal de Bouillon, et par là nous fit perdre ce bénéfice.

Dans un catalogue des livres imprimés chez Briallon, je trouve :

La Paraphrase de la Messe, par le Père Hervé de l'Oratoire, Lyon, chez Briallon, in-12.

Chapitre ~~XI~~ XIV.

~~Sommaire des reglements qu'il a donnés à sa Congregation~~

Sommaire, et raisons de quelques reglemens qu'il a donnés à sa Congregation.

COLLECTION DU P. INGOLD

Comme la paresse est indigne d'un Ecclesiastique, qui doit employer sa vie dans de saints travaux, le pere de Berulle a recommandé aux Ecclesiastiques de sa Congregation de se lever à quatre heures en quelque saison que ce soit.

Il les a aussi exhortés de donner, en se reveillant, leurs premieres pensées à Dieu; [illegible] offrir toutes leurs actions à sa gloire, [illegible] reconnoistre que Jesus Christ est nostre [illegible] et que la Sainte vierge [illegible] de pouvoir auprès de luy, [illegible] a souhaité que en mesme temps nous leur rendissions nos devoirs, et nos hommages, afin que nous obtinssions ce que nous nous obligions à dire, afin que nous obtinssions une plus grande abondance de grace par la mediation de l'un, et par l'intercession de l'autre.

a beaucoup [illegible]

Il a ordonné que l'on gardat un profond silence ~~et que l'on fit toutes ses actions pour [illegible]~~ pour avoir plus de liberté, et plus de facilité ~~pour~~ continuelle de s'occuper de Dieu; et que l'on fit toutes ses actions exterieures avec un esprit tranquille, et recueilli, pour se preparer plus saintement à l'oraison [illegible] Considerant que Jesus Christ, quoiqu'il contemplast comme son modele [illegible] quelques uns de ses disciples de leur assoupissement, et qu'ayant les avoir repris de ce qu'ils n'avoient pas veillé une heure avec luy en priere, il leur dit; veillez et priez, afin que vous n'entriez point en tentation: l'esprit est prompt; mais la chair est foible.

Il a voulu que de [illegible] mentale

S. Matth. 26. v. 40. 41.

Comme Saint Paul a recommandé à son disciple Timothée de s'appliquer à la lecture des Livres Saints pour se perfectionner luy mesme, pour se rendre capable de toute bonne oeuvre, et pour instruire ~~et pour~~ les peuples; le pere de Berulle a [illegible] que ses disciples apres leurs oraisons ~~[illegible] l'Ecriture Sainte~~ lussent avec beaucoup de pieté l'Ecriture Sainte, principalement le nouveau Testament pour [illegible] adorer les pensées, les paroles, les actions, les souffrances et les mysteres de leur Sauveur; et pour regler leur [illegible] vie [illegible] de l'Eglise et [illegible]

1. à Tim. 4. v. 13.
2. à Tim. 3. v. 15. 16. 17.

Mais à cause que le corps qui est sujet à la corruption appesantit insensiblement l'ame, et qu'il l'empesche de s'occuper toujours aussi serieusement qu'elle le voudroit; nostre pieux instituteur nous a permis de faire [illegible] heure de promenade ou de quelqu'autre exercice corporel, pour relascher un peu nostre esprit, et pour le rendre plus capable de reprendre ~~[illegible]~~ son travail. C'est ainsi que nostre Seigneur dit à ses Apostres ~~[illegible]~~ qu'ils se reposassent un peu apres leurs travaux Apostoliques: requiescite pusillum.

L. de la Sag. 9. v. 15.

[illegible] une demi [illegible]

[illegible]rulle a [illegible]

S. Marc. 6. v. 31.

J'ay rapporté ailleurs qu'il vouloit que les prestres employassent une heure, et mesme cinq quarts d'heure, pour se preparer à dire la messe, pour la celebrer, et pour

faire leur action de grace. Il y employoit luy mesme
beaucoup plus de temps. Et que ce merite point un si
grand sacrement de pieté.
Il obligeoit les Confreres assistans au sacrifice de Messe
tous les jours la Messe avec beaucoup d'humilité, de
modestie, et de devotion; et de communier les dimanches
au moins les dimanches, et les festes.
Le zele qu'il a eu pour la perfection de ceux qui de l'oratoire,
l'a porté à recommander de faire avant leur repas un
reiment de conscience, pour s'humilier, et pour se corriger
des fautes, qu'ils auroient faites; et de faire de nouveau
en la resolution d'estre plus soigneux, et
plus fidelles à pratiquer la vertu particuliere, qu'ils se
sont proposée à pratiquer pendant la semaine, par
sommage à une vertu semblable de Notre
Seigneur Jesus Christ, et de sa sainte mere.
On peut en suite rendre sa refection avec les
frugalement, modestement, et en silence; et on doit plus
occuper de la lecture spirituelle, qui se fait que
de aliment, que l'on y prend.
Comme Notre Sauveur a souffert la faim, et la soif pour
l'amour de nous, Notre pieux
Institueur nous a recommandé qu'il seroit à propos
de nous priver en chaque repas de quelque chose, soit
en qualité, soit en quantité, afin qu'au mesme
temps que la necessité nous oblige de rendre
à la nature ce qu'elle desire, la pieté exerce le zele
de dire nous soustrait à luy rendre la reconnoissance, que
nous luy devons pour ce qu'il a bien voulu souffrir en
notre considération.
~~La conversat~~
après le repas tous ~~les~~ conversent ensemble, et pour
sanctifier leur conversation jusques un peu de temps de
recreation innocente, ils s'entretiennent de l'ecriture
sainte, ~~medition~~ ~~de conference~~, pour les reglement de leurs
mœurs, et pour se rendre capables de diriger les ames
dans les voies de leur salut.
Si on est appellé pour sortir aux seculiers, on doit offrir
cette conversation à Notre Seigneur, en l'honneur de
celle, qu'il a ~~desirée~~ avoir sur la terre avec les hommes, et
et le desir qu'il nous inspire de toute vanité, et ~~de~~
~~dissipation d'esprit.~~ de toute ~~vanité~~ dissipation d'esprit.

S. Jean. 4. v. 23. Jesus Christ a dit que l'heure estoit venue, en laquelle les
S. Matth. 22. v. 37. vrais adorateurs adoreroient le pere en esprit, et en verité. Il
S. Jean. 17. v. 3. a aussi recommandé à ses disciples de l'aimer de tout leur
aux Rom. 12. v. 1. cœur; Il leur a declaré que la vie eternelle consistoit à
1. aux Cor. 10. v. 31. connoistre son pere, et luy ~~et~~ Saint paul a exhorté les fidelles
1. aux Cor. 6. v. 19. de s'offrir eux mesmes comme des hosties vivantes, saintes,
aux Col. 3. v. 17. et agreables à Dieu; de faire toutes choses pour sa gloire, et
en son amour, et au nom de Notre Seigneur Jesus
Christ. Le pere de Brulle pénétré de cette generale verité
a recommandé à ceux de sa congregation de faire au moins
trois fois le jour, le matin, et l'apres midy trois actes

Sommaire de l'Autel

l'un d'adoration de dire, et de notre Seigneur Jesus Christ,
l'autre d'oblation de soy mesme de sa vie, et de son eternité à
leur Sauveur; et d'amour envers leur infini bonté. Il
a mesme desiré que l'on ne laissat point de deux heures
de temps sans s'élever à dire, et à notre Seigneur Jesus
Christ, par quelque acte d'amour, ou d'adoration, formé il
exprès, et à loisir; et enfin que nous fissions toutes nos
actions en l'union, et en l'honneur des actions de
notre Sauveur, qui meritent toutes distre infiniment
souverains; et de qui toutes les nôtres doivent tirer leur
prix et leur vertu.

On doit faire à l'honneur de toutes les graces, et de toutes les actions de la sainte vierge, l'un de vénération pour
le dire; l'autre d'oblation de tout ce que nous sommes à sa dignité souveraine
d'amour, et de soumission à la conversation après le souper, on propose de
la grande
qu'elle a pour le
fils et le sauveur.

Fait de conscience, dans l'esprit de saint paul et plus selon
le dessein du père de berulle avec de suivre en cela l'esprit de
saint paul, qui dit: éprouvez tout: tenez vous à ce qui est
bon: abstenez vous de toute apparence de mal; et que le dieu
de paix vous sanctifie en toutes choses, afin que vôtre
esprit, vôtre ame, et vôtre corps se conservent dans leur
integrité, et sans reproche, à l'avenement de notre
Seigneur Jesus Christ.

1. aux Thess. 5. v. 20. 21. 22. 23

La conversation finie, on peut dire; et on fait souvenir
de considerer, auquel temps, dit le père de berulle, nous
devons nous mettre devant notre Seigneur, comme des
criminels, avec la mesme disposition que si nous devions
mourir à l'heure mesme, et estre jugés.

On se couche à neuf heures, se recommandant à notre Seigneur,
et à la sainte vierge, afin que nos ministres, et domestiques
servités soient à Jesus, et à sa sainte mere, comme estant de
leur vraie, et humble famille. On prie aussi les saintes,
ausquelles on a une particuliere devotion, d'adorer, et d'aimer
Dieu pour nous pendant notre sommeil, et de nous y
prendre.

Comme il est bon d'attendre ~~la grace de son~~ en silence la grace
de son Sauveur, et que dieu parle au cœur de l'ame, qui aime
la solitude: notre ~~se~~ pieux institutrice nous a recommandé
~~recueillement~~ silence en divers temps, et en divers lieux, qu'il
nous a marqué; et il nous a exhorté à faire ~~toutes~~ toutes
nos actions dans un esprit recueilli, et degagé de la terre,
et de la
le ~~esp~~ profond esprit, et le grand amour, qu'il a eu ~~pour~~
notre Seigneur Jesus Christ, et pour sa sainte mere, tout porté
à nous ~~retirer~~ de prendre ~~ou de faire abstinence~~ les veilles de
la plupart de leurs festes, et dans les autres de ~~faire~~
~~abstinence~~ nous abstenir au moins de viandes.

Lament. 3. v. 26.
Osee 2. v. 14.

Il a aussi enjoint que l'on jeûnat la veille de ~~Noël~~
de l'Epiphanie; et que l'on fit abstinence le lundi, et le vendredi
avant le carême, se souvenant que les ~~saints~~ ecclesiastiques
sont obligés de faire penitence, non seulement pour eux
mesmes, mais encore pour le peuple; et que Jesus Christ
a dit à ses disciples: le monde se réjouira; et vous vous
attristerez: mais vôtre tristesse sera changée en joye.

Voulu que nous fussions joyeux

Joel. 2. v. 17.
aux Heb. 5. v. 3.
S. Jean. 16. v. 20.

Enfin, il a ordonné que l'on s'abstint de viandes pendant
tout l'advent, se représentant ces paroles de saint paul à

4.

Ep. à Tite. 2. v. 11. 12. 13. 14. 15.

Son disciple Tite: La grace de dieu nôtre Sauveur est apparue à tous les hommes, nous enseignant à renoncer ~~au~~ l'impieté, et ~~au~~ les desirs du siecle; et à vivre sobrement, justement, et pieusement, attendans l'advenement glorieux de Jesus Christ nôtre dieu, et Sauveur, qui s'est donné luy mesme pour nous, afin de nous retirer de toute iniquité, et de nous rendre un peuple, qui luy fut agreable, et qui fut sectateur de bonnes oeuvres. ~~de~~ proposez ces verités, et ces regles de vie; exhortez y ceux, qui vous sont soumis: reprenez avec une juste, et charitable authorité ceux, qui y me manqueront. Que personne ne vous méprise~~nt~~. ~~C'est par~~

C'est par où je finis ce chapitre ~~des reglemens, que le pe~~ de quelques reglemens ~~reglemens~~ tres pieux, et tres saints, que le pere de berulle a donnés à sa congregation. Hoc loquere, et ~~exhorta~~ exhortare, et argue cum omni imperio. nemo te contemnat.